

Estavayer-le-Lac, le 13 juin 2018

Aux producteurs de céréales panifiables, fourragères et oléagineux

Mesdames, Messieurs,

Par le présent courrier, nous nous permettons de vous annoncer nos conditions pour la nouvelle récolte à venir. Nous vous rappelons que nous maintenons la prise de rdv téléphonique pour toutes les livraisons. Pour cela, veuillez téléphoner au numéro **079.751.23.61**. Ce numéro est logiquement en service aussi en dehors des heures et le weekend pour nos trois centres collecteurs. Nous vous invitons à ne pas appeler directement les silotiers mais de passer par ce numéro. La réception des produits par centre collecteur est la suivante :

- CC Estavayer : Blés panifiables conventionnels, Biscuit et Seigle
Blés panifiables IP Suisse
Colza, Soja, Tournesol
- CC Cugy : Orge, Triticale, Blé fourrager, Avoine
Blés panifiables conventionnels et Biscuit
Blés panifiables IP Suisse
Orge, Triticale, Blé fourrager, Pois protéagineux
Céréales BIO
- CC Payerne : Blés panifiables conventionnels et Biscuit
Blés panifiables IP Suisse
Colza, Soja, Tournesol
Orge, Triticale, Blé fourrager, Pois protéagineux

<u>Taxes d'entrée</u>		Taxe d'entrée à la moisson
Céréales fourragères, protéagineux	Commercialisées par LCB, y compris UFA et Melior	Fr. 2.90
Céréales panifiables, oléagineux	SGA et IP Suisse	Fr. 4.00

Diminution de la taxe d'entrée selon l'avancement de la saison, **céréales fourragères** :
Vers le 01.09, diminution de Fr. 0.90 de la taxe de base.

Diminution de la taxe d'entrée selon l'avancement de la saison, **céréales panifiables** :
Vers le 15.08, diminution de Fr. 1.- de la taxe de base, vers le 25.08, diminution de Fr. 1.50 de la taxe de base et vers le 01.10, diminution de Fr. 2.- de la taxe de base.

Pour les blés Classe Top et Top IPS, la valeur en protéine sera prise en compte pour le paiement aux producteurs dans tous les centres collecteurs selon la tablelle SwissGranum.

Pesage : sur balances contrôlées officiellement et tickets de pesage pour preuve.

Paiements de la récolte :

Céréales fourragères, le paiement se fera via un décompte définitif au prix indicatif environ 10 jours après votre livraison.

Céréales panifiables SGA, le paiement se fera via un acompte en septembre qui se montera en principe à Fr. 47.- pour la classe Top, de Fr. 45.- pour la classe 1 et Fr. 43.- pour la classe 2. Conventionnel, moins Fr. 2.- par rapport à ces prix. Céréales panifiables IP Suisse, le paiement se fera via un acompte à fin septembre qui se montera en principe à Fr. 46.- pour la classe Top, de Fr. 43.- pour la classe 1 et Fr. 41.- pour la classe 2. Le solde final sera versé en principe au mois de mai de l'année suivante.

Pour rappel, nous vous informons que le petit grain fera partie du prix final des blés panifiables.

Oléagineux, la charge sera calculée selon la valeur effective, le paiement se fera via un acompte en septembre qui sera défini une fois que les prix seront fixés par l'interprofession. Le solde final sera versé en principe au mois de mai de l'année suivante.

Prescriptions d'hygiène aux producteurs, veuillez-vous référer à la feuille ci-jointe.

Pour les producteurs BIO nous vous invitons à vous adresser directement à Olivier Meillard, silotier du centre collecteur de Cugy 079.435.93.38 qui est certifié Bio.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant d'avance une bonne récolte, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

LANDI Centre Broye



Kurt Zimmermann
Directeur